[Text]

best interests of the Canadian public, and in fact, in the best interests of everybody; yet all the rest have said that the banks are monopolizing. I am not making a judgment at the moment, but it seems to me that a reasonable limitation which is not too restrictive on the banks on the one hand, but is protective of the trust companies on the other hand, could be imposed, unless there is very clear evidence that that would drive up the rate of interest, in which case I would agree that it should not be imposed.

Senator Molson: Mr. Chairman, has there been any indication—and I think we asked this of other witnesses—of any substantial shortage of mortgage funds?

Mr. Kennett: What period are you talking about?

Senator Molson: Right now.

Mr. Kennett: Right now there is all sorts of money. There is no shortage.

Senator Molson: With regard to the Bank Act, we are talking of 10 or more years.

Mr. Kennett: There is no shortage of funds now.

Senator Connolly (Ottawa West): But it is available at the present rates.

The Chairman: If you look at the past, there have been variations over a period of 10 years. At times there has been a big mortgage market, and in subsequent periods, all within the same 10 year period, there has not been such an available mortgage market. So perhaps the people who study these things in a special way can do some figuring; but do not expect your Chairman to do it.

Senator Molson: But I do.

The Chairman: Mr. Kennett, the Northland Bank appeared before us and they were objecting to the provision in the bill in terms of which directors of credit unions and, I think, caisses populaires, or co-operatives, could not be directors of a bank, because they have directors, I believe, who belong to such institutions, and who are directors of such institutions and directors of the Northland Bank. Now, what is the reasoning or the philosophy behind this prohibition?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, the general philosophy is that competing institutions should not have overlapping directors. It is really as simple as that. The philosophy has been enshrined in the Bank Act for some time in relation to directors of trust companies, which are, as we have been discussing, competing institutions. I suppose the problem has never arisen, really, in any significant way, in relation to credit unions and caisses populaires, but these institutions have been growing and strengthening as financial intermediaries in Canada in the collection of deposits. They have always been important in the regions in which they are strong, in the mortgage lending business, and their terms, their powers to operate, are steadily expanding in many areas.

[Traduction]

bail, et les obligations, que cela allait dans l'intérêt du public canadien, et en fait, dans l'intérêt de tous; mais malgré tout, les autres témoins soutenaient que les banques détenaient le monopole. Je ne porte pas de jugement en ce moment, mais il me semble qu'une limite raisonnable qui, d'un côté, n'imposerait pas trop de restrictions aux banques mais qui, d'autre part, protégerait les compagnies de fiducie, pourrait être imposée à moins qu'il n'y ait une preuve très évidente que cela entraînerait une augmentation de l'intérêt, en quel cas je conviens que l'on ne devrait pas l'imposer.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, y a-t-il eu quelque indication—et je crois que nous avons posé cette question aux autres témoins—qu'il pourrait y avoir pénurie de fonds hypothécaires?

M. Kennett: A quelle période faites-vous allusion?

Le sénateur Molson: Je parle au temps présent.

M. Kennett: Il y a toutes sortes de fonds disponibles actuellement. Il n'y a aucune pénurie.

Le sénateur Molson: Nous parlons d'une période de 10 ans ou peut-être plus, en ce qui concerne la Loi sur les banques.

M. Kennett: Il n'existe pas de pénurie de fonds actuellement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Mais ces fonds sont disponibles au taux actuel.

Le président: Souvenez-vous qu'il y eu des fluctuations au cours des 10 dernières années. Il fut un temps ou le marché hypothécaire était très florissant mais par la suite, au cours de la même décennie, ce marché s'est un peu détérioré. Donc, peut-être les analystes pourraient-ils nous donner une interprétation de ce phénomène, mais il ne faudrait pas vous attendre à ce que votre président soit en mesure de le faire.

Le sénateur Molson: Je le pourrais.

Le président: Monsieur Kennett, quand les représentants de la Northland Bank ont comparu devant nous, ils ont soulevé certaines réserves au sujet de l'interdiction imposée aux administrateurs des caisses de crédit et, je crois, des caisses populaires ou des coopératives de siéger au conseil d'administration des banques car, certains des administrateurs de ces établissements sauf erreur, sont en même temps administrateurs de la Northland Bank. En tout état de cause, j'aimerais bien savoir quel motif ou quel esprit inspire, cette interdiction?

M. Kennett: Monsieur le président, l'idée est que les administrateurs d'établissements concurrentiels ne devraient siéger en même temps au conseil d'administration des deux établissements. C'est aussi simple que cela. Ce principe était inscrit, dans la Loi sur les banques depuis quelque temps en ce qui concerne les administrateurs des compagnies fiduciaires qui sont, comme nous en avons discuté, des concurrents. Le problème ne s'est peut-être jamais posé en réalité, de façon cruciale, en ce qui concerne les caisses de crédit et les caisses populaires, mais ces établissements se sont taillé une place de plus en plus importante en tant qu'intermédiaires financiers des dépôts au Canada. Ces établissements ont toujours été importants dans les régions où ils consentent de nombreux prêts hypothécaires,